

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

OBJET :

**4. ENTRETIEN VOIRIE.  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC  
LES COMMUNES DE  
SAILLY SUR LA LYS ET  
FLEURBAIX. AVENANT  
AU MARCHÉ.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le

ID : 059-215904004-20180426-15052018D04\_LN-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise - **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

**ABSENTS :** M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 avril 2017, le conseil municipal a décidé d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auxquels participent les communes de Merville, Fleurbaix et Sailly-sur-la-Lys pour l'entretien de la voirie.

A l'approche du terme des un an de contrat avec la société retenue, c'est-à-dire Eurovia, un bilan satisfaisant a été tiré par les trois collectivités. Il a donc été proposé de reconduire ce marché et de profiter pour préciser par voie de modification de marché, les modalités techniques et juridiques pour en améliorer la bonne exécution de celui-ci.

Conformément à l'article 4 de la convention, la ville de Merville assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

Sur proposition du Maire, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la délibération ainsi que tout document se rapportant au marché.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.